

Accompagnement technique des territoires en matière touristique

Mise à jour : Il y a 5 mois

Nature et objectif de l'aide

Accompagner les territoires, dans le cadre de la refonte territoriale, et de la réorganisation liée à la compétence Tourisme

Enjeux et actions de référence (Projet de Développement Touristique) : Redéfinir les destinations touristiques et leur organisation (fiche A1)

Description : Mission d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'accompagner les structures sur la définition de leurs compétences en matière de tourisme, de leur stratégie touristique, sur l'organisation touristique de leur territoire...

Bénéficiaires

Opérations sous sous maîtrise d'ouvrage de communes, groupements de communes, Pays, PETR, Syndicats Mixtes, Offices de Tourisme tous statuts...

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

Dépenses éligibles :

AMO afférentes à une réflexion globale et comptabilisée en investissement par les collectivités maitres d'ouvrage

- Réalisation de diagnostic de territoire
- Etude prospective

Dépenses non éligibles : Maîtrise d'œuvre non facturée

Conditions d'éligibilité :

Les études souhaitées sont liées à la compétence tourisme ou en lien avec une opération à vocation touristique

Critères de sélection :

- les études répondant à la mise en place d'une stratégie de valorisation touristique
- les projets mutualisés entre plusieurs maîtres d'ouvrage

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Accompagnement technique des territoires en matière touristique

Mise à jour : Il y a 5 mois

Taux d'intervention : 50% maximum des dépenses TTC.

Plancher de dépenses : 5 000 €

Plafond de dépenses : 30 000 € pour les études à l'échelle d'un EPCI ou 50 000 € dans le cadre d'un projet mutualisé entre plusieurs EPCI

Direction de référence

Direction de la cohésion des territoires